

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

la
cgtp
pénitentiaire
www.ugsp-cgt.org



20 octobre 2011



Ensemble

changeons

la donne



**CAP DES CONSEILLERS PENITENTIAIRES
D'INSERTION ET DE PROBATION**

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

La CAP, propre à chaque corps, est appelée à se prononcer sur toutes les questions relatives aux situations individuelles des fonctionnaires. Elle est obligatoirement consultée pour donner son avis sur :

- la mutation
- l'avancement
- le recrutement (prolongation de stage, titularisation)
- les détachements, intégrations, disponibilités,...
- les reclassements suite à des restructurations

La CAP est aussi l'instance compétente en matière disciplinaire (commission de discipline).

Les CAP sont paritaires. Y siègent en nombre égal les représentants de l'administration et ceux des personnels que vous êtes appelés à élire lors de ce scrutin.

La CAP est donc une instance extrêmement importante dans la vie professionnelle des agents.

**LE 20 OCTOBRE 2011
CHANGEONS LA DONNE
TOUS ENSEMBLE
VOTONS POUR**



**POUR VOTER CGT,
VOUS DEVREZ VOTER
POUR LA LISTE SOUTENUE
PAR LE SIGLE:
LA CGT PÉNITENTIAIRE**

LA CGT PÉNITENTIAIRE : UNE ORGANISATION SYNDICALE ANCRÉE DANS LA LUTTE !

2008, UNE MOBILISATION HISTORIQUE POUR UNE REVALORISATION

Le 5 juin 2008, plus du tiers de la profession est dans la rue. La mobilisation des services, largement portée par la CGT Pénitentiaire, oblige l'administration à retirer son projet initial de réforme statutaire, qui n'accorde aucune revalorisation. Suite à la rédaction d'un accord qui brade nos missions contre une revalorisation qui reste insatisfaisante, la

CGT refuse la signature du protocole de 2009, et maintient la pression sur le statut et les missions.

2010 : LE COMBAT CONTRE LES FERMETURES D'ANTENNES

La mobilisation des militants contre les décisions de restructuration porte ses fruits. L'administration doit revoir sa copie et maintient la majorité des antennes.

2011 : UN MOUVEMENT DE FOND SUITE A « L'AFFAIRE DE PORNIC »

Le mouvement large et unitaire des personnels de la Justice permet de rétablir la vérité face aux mensonges de Sarkozy. La manifestation unitaire du 29 mars 2011 est une démonstration de force des personnels de la Justice, à laquelle la CGT Pénitentiaire contribue largement.

AU QUOTIDIEN

Le combat contre la pré-affectation, contre la mise à mal des résidences administratives, contre la mutualisation des services, pour l'obtention de moyens à la hauteur des besoins, pour le maintien de la dimension sociale de nos métiers... toutes ces dernières années, la CGT aura été en première ligne, à vos côtés, pour défendre nos conditions de travail, nos droits, nos missions, et obtenir de nouveaux acquis.



L'ENGAGEMENT des élus CGT

Le mandat de représentant du personnel nous engage tant à l'égard de l'ensemble du corps qui nous mandate, que vis à vis de chacun des collègues en tenant compte de la particularité des situations individuelles.

Pour cela nous avons donc largement pris part à l'élaboration de critères afin d'établir des règles claires et connues de tous.

Pour la CGT siéger en CAP ne consiste donc pas à favoriser untel, quand bien même il serait adhérent de notre organisation, mais à veiller au respect des critères définis. **Notre souci permanent est de garantir un maximum d'équité pour tous,** dans le respect des règles de la fonction publique. Nous nous battons pour que toute la transparence soit faite sur le fonctionnement de la CAP, pour que les personnels soient informés des critères retenus, pour qu'ils puissent y faire valoir leurs droits.

En CAP, nos élus ont à cœur de rappeler à l'administration la réalité du terrain, les revendications des personnels, leurs conditions de travail. Au sein des CAP, nous luttons comme ailleurs pour obliger l'administration à prendre ses responsabilités, à tenir compte de la parole des agents, à trouver des solutions pour résoudre les difficultés rencontrées. Nous y portons les valeurs de solidarité, d'égalité et de défense du service public.



UNE PRÉSENCE COMBATIVE POUR PORTER LES REVENDICATIONS DES PERSONNELS



EMPLOI

- ✓ Un recrutement en urgence de CPIP et de personnels administratifs dans les SPIP
- ✓ Un plan de recrutement pluri-annuel basé sur un effectif cible, lui-même déterminé par un ratio maximum de 50 personnes suivies par travailleur social
- ✓ L'instauration d'un TCCBS permettant de pallier les congés formation, maternité, longue maladie,...
- ✓ L'élaboration d'organigrammes de référence par antenne

STATUTAIRE

- ✓ Un passage en catégorie A
- ✓ La réévaluation de l'ISS, l'obtention de l'ICP, et leur intégration dans le traitement de base
- ✓ La suppression de la NBI et sa transformation en points d'indices pour tous
- ✓ La titularisation de l'ensemble des contractuels

FORMATION

- ✓ La reconnaissance interministérielle de la formation initiale, qui doit être sanctionnée par un titre de niveau II
- ✓ Le retour à une formation à deux ans en alternance, sans pré-affectation et sans obligation de maintien deux ans sur le premier poste
- ✓ Le maintien des primes pendant

les périodes de formation

- ✓ Le retour au décompte d'un forfait de 8h par journée de formation

CARRIERE

- ✓ L'ancienneté comme unique critère pour la promotion dans le grade de CPIP hors-classe au tableau d'avancement
- ✓ La résorption du retard dans la carrière des agents (passages d'échelons, de grade, nouvelle grille,...), et le renforcement des bureaux RH des différentes directions

ORGANISATIONS DE SERVICE

- ✓ L'instauration d'espaces d'échange autour des suivis: supervision, analyse des pratiques, formations internes...
- ✓ La mise en place d'une pluridisciplinarité respectueuse des missions de chacun, comme regards croisés sur les situations et non pas comme segmentation des suivis
- ✓ Des organisations de service négociées avec les personnels, qui intègrent la question de la santé au travail
- ✓ Une répartition équitable de la charge de travail au sein des services, sur la base de critères clairs et transparents
- ✓ Le respect du temps de travail et des chartes des temps

MISSIONS

- ✓ La reconnaissance du caractère régalién des missions du SPIP
- ✓ Le respect de notre identité professionnelle et notre réel savoir-faire: le travail éducatif visant la responsabilisation et la (ré)insertion des personnes suivies, l'accompagnement tout au long de la mesure, le travail sur l'histoire de vie et le passage à l'acte, les échanges transversaux avec les partenaires
- ✓ L'augmentation des budgets d'intervention des SPIP et leur répartition équitable entre les services

NOUS COMBATTONS

- ✗ Le statut spécial archaïque qui bafoue le droit de grève et les droits à la défense
- ✗ La RGPP (révision générale des politiques publiques), qui se traduit dans la pénitentiaire par la privatisation des prisons, la délégation de nos missions régaliennes, les restructurations (fusions, mutualisations, plateformes, fermetures,...), le recours généralisé aux emplois précaires et à la réserve pénitentiaire
- ✗ Les politiques sécuritaires qui privilégient le tout répressif
- ✗ La segmentation et le diagnostic à visée criminologique.

UNE AUTRE POLITIQUE...

Nous refusons les choix adoptés en matière de politique pénale depuis 2002. Ces politiques répressives continuent de criminaliser les catégories sociales les plus précaires, et favorisent une extension du filet pénal. L'accumulation de textes, élaborés opportunément au gré de l'atrocité de certains faits divers, constitue aujourd'hui un maquis dans lequel il est difficile de se repérer pour donner du sens à la décision pénale. Les dernières années sont particulièrement éloquentes en la matière : PPR, stages, PSAP, SEFIP, ARSE/M, généralisation du PSE, PSEM,...

Notre rôle, nos missions ne doivent pas s'inscrire dans un contexte d'illusion du risque zéro, où la recherche de neutralisation du risque de récidive prend le pas sur l'accompagnement éducatif.

Aujourd'hui, la segmentation et le diagnostic à visée criminologique organisent les SPIP autour de la seule gestion des flux et d'objectifs statistiques dénués de sens. Nous refusons de devenir des machines à produire en série de l'aménagement de peine servant de variable d'ajustement au désengorgement des prisons. Comme nous refusons de nous borner à simplement constater des situations sans aucune possibilité d'intervention.

NOUS DONNER DES MOYENS ET RÉINTRODUIRE DU SENS

Face à une administration qui n'est pas en manque d'imagination quant il s'agit d'imaginer des systèmes toujours plus bureaucratiques nous savons tous que l'essentiel est ailleurs.

Nous savons que la question de la charge de travail est aujourd'hui plus que jamais centrale. Nous savons qu'il y a urgence à mettre en place un autre modèle de management. Nous savons que sans les budgets d'intervention nécessaires, notre marge de manœuvre est restreinte. Nous savons qu'il faut replacer les personnes suivies au centre de notre intervention. Nous savons qu'il faut réaffirmer notre identité professionnelle, qui ne peut s'affranchir de l'accompagnement socio-éducatif indispensable à l'individualisation de la peine.


LES CANDIDATS DE LA CGT A LA CAP DES CPIP

CPIP HORS CLASSE

1	Stéphane JEHANNO	SPIP 29
2	Caroline LERAY	SPIP 13
3	Pascal MOCHEE	SPIP 974
4	Christine BRENOT	SPIP 69

CPIP CLASSE NORMALE

1	Jérôme MARTHOURET	SPIP 76
2	Guylaine BATIFOULIER	SPIP 86
3	Laure COUTURIER	SPIP 91
4	Géraldine HURET	SPIP 73
5	Céline FERNANDEZ	SPIP 83
6	Mélanie ANGOT	SPIP 69



Voter CGT pour la CAP, c'est voter pour une force syndicale puissante et combative. C'est construire le rapport de force, avec tous les salariés, pour résister aux attaques du gouvernement.

**LE 20 OCTOBRE 2011
CHANGEONS LA DONNE
TOUS ENSEMBLE
VOTONS**

**la
cgt**
pénitentiaire

**POUR VOTER CGT,
VOUS DEVREZ VOTER
POUR LA LISTE
SOUTENUE PAR LE SIGLE:
LA CGT PÉNITENTIAIRE**